

Edito

Cette semaine on aurait pu parler de l'élection de Sadiq Khan à la mairie de Londres. Un homme issu des milieux populaires, devenu avocat puis député et ministre dans les rangs travaillistes, qui veut construire davantage de logements abordables et geler le prix des transports pendant 4 ans. Un homme qui est également favorable au monde des affaires. Un homme enfin, qui pour l'extrême-droite est devenu le symbole du "grand remplacement". Autrement dit du remplacement des populations d'origine européenne par celles issues de l'immigration. Bref, la théorie du complot tellement absurde mais si chère à ceux qui n'ont d'autres arguments. On aurait aussi pu revenir sur le "NON" des actionnaires de Renault. Non à la rémunération gargantuesque de leur PDG : plus de 7 millions d'euros. Un "NON" qui n'a servi à rien puisque Carlos Ghosn n'en a cure, il a décidé d'empocher malgré tout le pécule, avec la bénédiction de son conseil d'administration. Car ces grands patrons sont au-dessus de tout... Carlos Tavares, patron de PSA a bien doublé son salaire lui. D'ailleurs plus généralement, selon "Les Echos", les salaires des dirigeants des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 4% en 2015. Soit la modique somme de 2,34 millions d'euros en moyenne chacun. Sympa. Et ce alors même que les bénéfices nets de certaines entreprises sont en baisse... Qu'importe, pour pouvoir continuer à verser des salaires aussi astronomiques aux dirigeants, ce sont les salariés qui devront payer. En supprimant quelques postes par-ci, en demandant des diminutions de salaires par-là (sinon on sera obligés de fermer, vous comprenez...), bref, en prenant le peu qu'ils ont aux moins bien lotis pour engraisser ceux qui ont déjà mis à l'abri plusieurs générations après eux. Le tout avec la bénédiction de notre Gouvernement qui ose encore se dire de gauche...

Un procès, pour l'emploi et le respect

Plus de 100 ex-salariés de la SCOP SEAFRANCE se sont réunis mardi dernier au bowling. Alors que beaucoup (et surtout leurs principaux opposants) les croyaient morts après d'abord le refus du gouvernement de faire appliquer les termes du protocole d'accord de fin de conflit (1), puis le versement des soldes de tous comptes (2), les salariés et leurs conseils ont frappé fort.

Ils ont décidé d'attaquer en justice. Maîtres Philippe Brun et Virginie Quenez ont présenté à l'assistance et à la presse, un plan de bataille qui ressemble bien à une contre-offensive judiciaire après la liquidation définitive de la compagnie.

Au nom du Syndicat Maritime Nord et du comité d'entreprise de la SCOP SEAFRANCE ils ont défendu l'idée d'avoir recours à la justice pour faire reconnaître le droit du travail et par la même occasion les droits des salariés. Partant du postulat que le code du travail stipule qu'en cas de changement d'employeur et de poursuite d'activité, le nouvel exploitant doit reprendre l'ensemble des contrats, les avocats défendent l'idée qu'en obtenant la location des ferries dont Eurotunnel est propriétaire (les ex-Berlioz et Rodin), DFDS poursuit l'activité de la SCOP SeaFrance (dont le nom commercial était My Ferry Link), liquidée le 31 juillet 2015.

Ainsi, il s'agit pour les défenseurs et leurs mandants de réclamer un emploi au sein de la société transmanche pour les marins et sédentaires au chômage qui le souhaitent, ou une indemnisation pour celles et ceux qui refuseraient de travailler pour le groupe danois DFDS.

Une procédure qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.

Un procès qui se déroulera en deux temps. D'abord une plainte auprès des affaires maritimes de Boulogne-sur-mer pour permettre une éventuelle conciliation. On peut rêver. Puis une fois le temps de la conciliation terminé, la saisie individuelle par tous les salariés qui le souhaiteront du Tribunal d'Instance de Calais, comme cela avait été le cas dans le dossier SEAFRANCE. Un tribunal qui, rappelons-le, avait fait droit aux demandes des salariés dans les dossiers SEAFRANCE.



Des demandes qui pourraient avoir un coût non négligeable pour une société qui s'en serait bien mieux sortie en proposant aux ex-marins de la SCOP d'intégrer leurs effectifs. Un procès qui permettra également d'avoir, enfin, des réponses sur la propriété effective des navires. Une question particulièrement importante, car la cession devant le tribunal de commerce de Paris avait été conclue sous condition. Ce qui amènera inévitablement à poser la question de la vente du Nord Pas-de-Calais, annoncée dans les milieux spécialisés et qui pourrait faire l'objet d'un autre volet judiciaire. Quant à savoir si l'acceptation (en

Le dessin



On y pense

Ce week-end, les 14 et 15 mai, se déroule à Avion la traditionnelle Fête de l'Humain. Au programme des stands, des débats, un espace pour la solidarité internationale, un espace livres politiques, des concerts... L'occasion de venir rencontrer les camarades, de discuter, d'échanger... Alors n'hésitez pas à aller y faire un tour, ça se passe parc des Glissoires à Avion.

Ticket d'entrée : 5 €

Social

Un rassemblement pour faire valoir les droits des « SCOPIENS »

L'annonce faite mardi 3 mai à l'occasion de l'assemblée des anciens marins de My Ferry Link, en a surpris plus d'un. C'est Éric Vercoutre qui a présenté la chose.

La constitution d'un rassemblement pour proposer aux anciens souscripteurs au capital de la SCOP d'attaquer ceux qu'ils jugent être responsables de la mort de cette société de l'économie sociale qui prenait son envol et aurait pu continuer à renforcer le tissu économique calaisien.

L'affaire n'est pas mince. Si l'idée exprimée est bien de permettre à tous ceux qui ont apporté un soutien financier pour constituer le capital de la SCOP de voir leurs droits reconnus, il s'agit en fait davantage de faire condamner : le mensonge et la fourberie, la casse volontaire de plus de 600 emplois.

Une telle formulation devant un tribunal n'a (disons-le franchement) aucune chance d'aboutir. C'est pourquoi, quelques-uns ont décidé de travailler à des demandes (en lien direct avec le dossier)



sur lesquelles la justice puisse se prononcer. Les questions de l'organisation de l'insolvabilité, la faillite organisée, la spoliation des diverses caisses recevant les cotisations des salariés... Chacun a déjà compris que l'adversaire principal sera Eurotunnel. Celui-là même qui s'était présenté comme le grand sauveur du pavillon français, pour

mieux le sacrifier un peu plus tard, une fois ses propres intérêts mieux perçus par ses concurrents (sic).

Les sommes en jeu peuvent être importantes : le capital (800 000 euros), les 25 000 euros que l'État versait pour chacun des salariés de SEAFRANCE, les préjudices moraux...

Une action judiciaire qui pourrait en faire naître une autre, beaucoup plus problématique pour Eurotunnel et DFDS, devant la commission européenne. Une action pour entente illicite. De telles actions qui défraient régulièrement la chronique européenne, prennent c'est vrai beaucoup de temps. Mais lorsqu'elles se concluent, c'est très souvent par des condamnations à de très grosses amendes.

Nul ne sait si la justice fera droit aux demandes des intéressés, mais en tous cas il s'agit d'un dossier à suivre.

Poil à gratter

Du petit lait

De Jacques Vendroux, (paru dans La Voix du Nord du 9 mai 2016), à propos du CRUFC (à l'occasion de la sortie de son livre "Amoureux Foot") :

« *Tout ce qui s'y passe est pathétique... Une tristesse incroyable. Cela ridiculise les Calaisiens et la fabuleuse épopée de 2000. Les Calaisiens ont un stade magnifique et ils méritent une bonne équipe. Pour cela, il faut créer une union indestructible autour du club. Je pense qu'il y a de la place pour ça. Et je le répète, nous avons l'outil le plus important : le stade !* ».

Que voulez vous que nous ajoutons de plus ? Que ceux qui s'occupent actuellement du club ne servent que leurs égaux et pas le sport ? Que là où il n'y a pas de volonté, il n'y a pas de chemin ? Qu'on se demande bien pourquoi la municipalité laisse commettre les erreurs les plus graves ? Pas la peine, ce serait de toute manière moins clair que ce que Jacques Vendroux déclare.



Que se passe-t-il à Espace Fort ?

Il semble bien que la structure soit dans une tourmente financière importante qui l'oblige à devoir se placer sous la protection de la justice. C'est tellement vrai qu'un bureau exceptionnel de l'association a dû être convoqué. La cause de tous ces tourments, un procès perdu contre une société de location de copieurs qui occasionne une charge immédiate de près de 400 000 euros.

La volonté de placer l'association sous la protection de la justice n'a d'autre but que de permettre d'étaler la somme à régler sur 9 ans au maximum. Étaler, mais pas faire disparaître. Se pose alors la question

de savoir comment l'association va faire pour rembourser ? Prendre sur son budget courant, (moins d'animations, d'activités...) ? Obtenir des subventions complémentaires de la ville de Calais ? Dans tous les cas, on aimerait bien savoir comment on en est arrivé là ?



Les Communistes bradaient

Samedi et dimanche, se déroulait la braderie du boulevard de l'Égalité. Comme d'habitude une organisation sérieuse et responsable de l'Amicale Balzac.

La section du Calaisis y a tenu un stand. Des centaines de pétitions recueillies en soutien aux huit de Goodyear, contre la loi El Khomri. De nombreuses réponses à l'enquête nationale lancée par le PCF : nous voulons connaître votre avis. Des manifestations de soutien à la cause palestinienne par l'achat de produit venus de ce territoire occupé : huile d'olive, savons...

Enfin un peu d'argent pour continuer à mener le combat grâce aux dons d'objets divers à brader offerts par de nombreux camarades. Ce qui a fait dire aux présents, qu'en s'y prenant à l'avance ils pourraient faire mieux l'an prochain. Félicitations à tous les participants

Indifférence

De nouveau dans la nuit de dimanche à lundi, un drame est survenu sur la rocade portuaire. Cette fois c'est un jeune Pakistanais de 24 ans qui a trouvé la mort après avoir été percuté par une voiture. Le 4^e décès depuis le début de l'année selon les autorités. Quatre hommes morts dans l'indifférence quasi générale. C'est vrai qu'on est loin des "scores" de l'été dernier qui avaient alors défrayé la chronique et attiré l'attention des médias sur la jungle

de Calais. Un mort de temps en temps, ce n'est pas de l'actualité, c'est juste un fait divers comme tant d'autres. Un drame devenu une banalité. Quelle horreur...

Secours Populaire

Le week-end prochain se déroulera la traditionnelle braderie du Secours Populaire de Calais, qui se tient avenue Blériot. L'occasion pour les nombreux bénévoles de l'association caritative de recueillir des fonds qui leur permettront de venir en aide à de nombreuses familles calaisiennes, mais également de préparer dans les meilleures conditions la journée régionale des oubliés des vacances. Une initiative qui devrait permettre à 5000 personnes de venir voir la mer à Calais. Un concert est également prévu place d'Armes pour les jeunes. Ce sera le 18 août.

Coup de pub

LE RUSÉ
organise



SAMEDI
28 MAI 2016

PECHE A LA TRUITE
À l'étang de Courtebourne
17 € par pêcheur + 1 apéro



Possibilité de se restaurer sur place
ou d'amener son pique-nique
Mis à disposition d'un barbecue
(ramener son charbon de bois)
Buvette sur place



Pour les réservations
téléphonez
au 06.35.58.26.58 (Marceau)
ou
au 06 25 15 53 97 (Jean-Marie Bacquet)